Réglementation des marchés publics

Risque pénal dans la commande publique

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-8971203 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 095 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

• Identifier le cadre réglementaire de la responsabilité pénale de l'acheteur public.

• Définir les comportements à risque.

• Se préparer à l'éventualité de poursuites pénales et disciplinaires.

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses

Public concerné

· Avocats, juristes et conseils juridiques

· Responsables des services marchés ou contentieux

· Acheteurs publics

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier les principaux délits

Connaître les délits auxquels est confronté l'acheteur public : le délit de favoritisme, la prise illégale d'intérêt, la corruption, la mise en danger de la vie d'autrui...

- La caractérisation des éléments matériels et intentionnels des infractions
- Le cas des marchés anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005
- Le cas des contrats passés en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016

Identifier les risques de délit de favoritisme aux différents stades de la passation des marchés publics

Étude de cas : analyse commentée de différentes jurisprudences récentes

Prévenir les poursuites

Prévenir les risques et mettre en place des procédures

- Les éléments pris en compte par le parquet pour poursuivre
- Les délégations de pouvoir et de compétence

Le signalement de délits

- L'obligation de signalement et sa portée
- Les risques attachés au signalement ou à l'absence de signalement

Étude de cas : analyse de différentes situations et identification des risques et des réflexes à adopter

Faire face à des poursuites pénales

La mise en œuvre des poursuites

- Les poursuites pénales et les poursuites disciplinaires
- Comprendre les étapes de la procédure pénale
- Elaborer une stratégie de défense
- Se préparer à une garde à vue

La possibilité pour les agents poursuivis de demander la protection de l'administration (protection fonctionnelle)

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J

+ 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.